

Aide financière

Le Canada a dispensé de l'aide à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan en conformité d'une Déclaration générale de principes formulée en accord avec le gouvernement de chacun de ces pays. Ces principes envisagent une aide prenant la forme de marchandises et de services destinés à la réalisation de programmes particuliers de mise en valeur. L'assistance peut être accordée sous forme de dons ou de prêts, selon la nature des projets, mais jusqu'ici elle ne l'a été que sous forme de dons. Si le gouvernement bénéficiaire vend les marchandises que le Canada lui fournit de cette façon, il doit constituer en devises nationales des fonds de contrepartie destinés à acquitter le coût local des projets de développement sur lesquels les deux gouvernements se sont mis d'accord. Bien que, dans certain cas, le montant exact des fonds de contrepartie puisse donner lieu à discussion, il doit être, normalement, l'équivalent des déboursés du Gouvernement canadien.

La politique canadienne d'aide à ces pays tient compte de ce que ceux-ci connaissent eux-mêmes leurs propres besoins; elle leur laisse par conséquent le soin de proposer les projets qui doivent bénéficier d'une assistance. Dans leur choix, les autorités canadiennes prennent en considération le rôle que jouera vraisemblablement chacun des projets dans le développement économique de base, ainsi que la mesure dans laquelle le Canada peut fournir les marchandises et les services requis. Dans la pratique, la contribution du Canada a été faite en denrées aussi bien qu'en matériel. Bien que la plupart des marchandises et des services fournis aient été d'origine canadienne, on a parfois fait appel à des fournisseurs étrangers pour compléter les projets. Les principaux projets auxquels le Canada a participé jusqu'ici intéressaient la production vivrière, les transports et les services d'utilité publique.

Au cours de la première année du plan de Colombo, le Canada a versé 25 millions de dollars, dont 15 millions pour l'Inde et 10 pour le Pakistan. Au cours de 1952-1953, Ceylan a été inclus dans le programme canadien et 2 millions de dollars ont été alloués à ce pays; le solde a été mis à la disposition de l'Inde et du Pakistan d'après les programmes soumis par leurs gouvernements. Il semble qu'environ 13.7 millions seront affectés à l'Inde et 9.3 millions au Pakistan. On établit présentement les plans d'affectation des crédits de 1953-1954.

Si le Canada décide d'accorder de l'aide à d'autres pays de la région, il appliquera vraisemblablement une méthode semblable à celle qu'il a adoptée pour l'Inde, le Pakistan et Ceylan.

Inde

En raison de la grave pénurie alimentaire à laquelle l'Inde faisait face durant les deux premières années du Plan, le Canada a accepté de consacrer à des envois de blé 10 millions de dollars en 1951-1952 et 5 millions en 1952-1953. Sur les fonds de contrepartie provenant de ce blé, il a été décidé jusqu'ici que 10 millions seraient affectés aux travaux d'irrigation et aux aménagements hydro-électriques de Mayourakshi. Cette contribution s'ajoutera aux 3 millions de dollars accordés par le Canada, en vertu du plan de Colombo, pour la fourniture et l'installation à cet endroit de matériel hydro-électrique provenant du Canada. Comme le Gouvernement de l'Inde prête ce matériel à l'entreprise de Mayourakshi, il va se créer de la sorte d'autres fonds de contrepartie pendant un certain nombre d'années.

Un autre projet qui a reçu l'aide du Canada visait à moderniser et développer le système de transport de l'État de Bombay. Des camions, des autocars, des tracteurs et des remorques ainsi qu'une quantité considérable d'outils et de pièces de rechange ont été fournis grâce aux 4.5 millions de dollars alloués à